

ACTUALITÉ LOCALE

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SOLLIÈS-PONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIF À LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME(PLU)

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024
AU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 INCLUS

En exécution de l'arrêté municipal du 6 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Solliès-Pont, ayant pour objet la modification du zonage sur le secteur des Anduès (la partie concernée par le secteur de mixité sociale MS06 est intégrée à la zone UC), l'ajouts et suppression d'emplacements réservés, et diverses corrections ou précisions réglementaires suite au retour d'application du PLU.

Par décision n° E24000041/83 du 29 août 2024, le tribunal administratif de Toulon a désigné Monsieur Henri-Philippe BAILLY, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Solliès-Pont ou service urbanisme, allée de la greffière, du lundi 30 septembre ou mercredi 30 octobre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi ou vendredi).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie, soit :

Mairie de Solliès-Pont
à l'attention de Monsieur Henri-Philippe BAILLY,
commissaire enquêteur
1 rue de la République 83210 Solliès-Pont

- ou par courriel à l'adresse : enquetepublique@solliespont.fr

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site officiel de la ville de Solliès-Pont, à l'adresse suivante: [https://www.ville-solliès-pont.fr/rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité – enquête publique sur la modification n°3 du PLU](https://www.ville-solliès-pont.fr/rubrique/Cadre%20de%20vie%20-%20Urbanisme-habitat-publicit%C3%A9%20-%20enquête%20publique%20sur%20la%20modification%20n%C3%9C%20du%20PLU). Un accès gratuit ou dossier sera possible sur un poste informatique à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi ou vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie. L'ensemble des observations transmises par voie électronique sera consultable sur le site officiel de la commune.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixes :

- Lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 11 octobre 2024 de 13h30 à 17h00
- Mercredi 23 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 17h00

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de modification du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse urbanisme@solliespont.fr

Par décision n°CU-2024-3735 du 2 août 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse [https://www.ville-solliès-pont.fr/rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité pendant un an](https://www.ville-solliès-pont.fr/rubrique/Cadre%20de%20vie%20-%20Urbanisme-habitat-publicit%C3%A9%20pendant%20un%20an).

La modification n°3 du plan local d'urbanisme pourra ensuite être approuvée par délibération du conseil municipal.

Solliès-Pont, le 11 septembre 2024
Le Maire,
Docteur André GARRON

202410018

Une plateforme pour gérer,
en toute autonomie, la parution de
vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr



LA SEYNE. Une brigade de salubrité urbaine constituée de six agents chargée des dépôts, affichages sauvages et épaves

Nathalie Bicais, maire (LR) de La Seyne a annoncé la création d'une « brigade de salubrité urbaine », en ce mois de septembre. Celle-ci, composée de six agents de la police municipale reconnaissables à leur écusson propreté, est chargée du repérage des dépôts sauvages, des ordures ménagères, jusqu'aux affichages sauvages et épaves ». Ils sont en lien direct avec le centre de supervision urbain et seront en capacité d'identifier le ou les auteurs et de procéder aux verbalisations. L.M. PHOTO DR

Erilia

Conformément aux articles L443-11, R443-12 et D443-12-1 du CCH,
la société ERILIA propose

LA VENTE DE 3 APPARTEMENTS

Copropriété « LE VALLON DES BONNES HERBES » (102 lots d'habitations)
760 Chemin des bonnes herbes – 83 200 TOULON

T4 n°1186, Bât G, de 82.21m² avec 1balcon de 8.82m² terrasse de 16.06m² au 3^{ème} et dernier étage avec ascenseur, cave, parking. Charges annuelles prévisionnelles 2945€.

CLASSE ENERGIE : C 113 / CLASSE CLIMAT : C 21 - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 730€ et 1060€ (prix moyen des énergies indexés au 1er janvier 2021).

- Prix de vente : **260 500 € parking privatif compris**

T4 n°1184, Bât F, de 79.39m² avec 1 terrasse de 11.25m² au 2^{ème} et dernier étage avec ascenseur, cave, parking. Charges annuelles prévisionnelles 2857 €.

CLASSE ENERGIE : D 160 / CLASSE CLIMAT : D 30 - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1020€ et 1430€ (prix moyen des énergies indexés au 1er janvier 2021).

- Prix de vente : **257 300 € parking privatif compris**

T4 n°1021, Bât A, de 84.64m² avec 1 terrasse de 11.50m² au 1^{er} étage sur 4 avec ascenseur, cave, parking. Charges annuelles prévisionnelles 2403 €.

CLASSE ENERGIE : D 173 / CLASSE CLIMAT : D 33 - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1120€ et 1570€ (prix moyen des énergies indexés au 1er janvier 2021).

- Prix de vente : **250 600 € parking privatif compris**

Conformément à l'article L443-11 III du CCH la priorité est donnée pendant un mois à compter de la date de la présente parution :

- à toute personne physique sous plafond de ressources de l'accession sociale (plafonds PLI Accession), parmi lesquelles sont prioritaires :
 - Les locataires des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine dans le département
 - Les gardiens d'immeubles employés par ces bailleurs

Contacts pour les visites

Madame Delphine Nazarian au 06 72 01 02 36 ou 04 91 18 96 97

Les offres d'achat devront être effectuées, après visite, pendant un mois à compter de la présente parution par tout moyen et de préférence par mail à l'adresse suivante : delphine.nazarian@erilia.fr ou service.ventes@erilia.fr

Les prix s'entendent hors frais de notaire

Les offres sont consultables sur le site erilia.com dans la rubrique « acheter »

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

ERILIA, SA d'HLM, au capital de 4 497 987 Euros, RCS. Marseille B 058 811 670
Siège social 72 bis, rue Perrin Solliers, CS 80100 -13291 MARSEILLE Cedex 6

202401808

HYÈRES

Un guide des sports pour une bonne rentrée

La Ville d'Hyères vient d'éditer un « guide des sports » pour que les usagers puissent connaître l'ensemble des activités sportives et installations disponibles sur la commune. En effet, ce guide des sports 2024-2025 permettra de tout savoir sur le sport à Hyères : les différentes infrastructures sportives : gymnases, stades, Vélodrome TPM, skatepark, base nautique, complexe aquatique ; les écoles municipales des sports ; le pass senior et bien sûr la liste des associations sportives et leurs coordonnées. Il s'accompagne d'un calendrier événements sportifs nautiques et terrestres de l'année. Bref, toutes les infos pratiques pour bien commencer l'année. Le guide des sports est disponible dans tous les points d'information de la ville et en téléchargement ici : <https://hyeres.fr/docutheque/documents/guide-des-sports/texte>

DRAGUIGNAN

Bientôt la fête des quartiers est et centre-est

La fête des quartiers est et centre-est aura lieu le dimanche 15 septembre, de 10h à 17h au parc Chabran où diverses animations seront proposées. Avec notamment, de 10h à 17h : accrobranche, initiation au tir à l'arc, jeux en libre-service, initiation au padel ainsi que des stands d'expositions et d'associations. L'inauguration du nouveau parcours de santé de la Foux aura lieu à 11h, suivie à 12h, d'un apéritif musical ainsi que des food-trucks ou un pique-nique sur place. À 14h30, un jeu d'épreuves sera organisé pour les amateurs d'aventure. Entrée libre.